

Clarification pour gentlemen-riders et cavalières

Dans le Newsletter 2019 du Club Royal des gentlemen-riders et cavalières de Belgique il est mentionné que: "21 et 22 mars, 27 et 28 juin, 19 et 20 septembre : stages d'obtention de première licence organisés à Chantilly par le Club français des gentlemen-riders et des cavalières. (Pour mémoire, la réussite de ce stage entraîne automatiquement l'octroi de la licence beige définitive de cavalière ou de gentleman rider qui permet de monter dans toutes les courses Premium et non premium, ainsi qu'à l'étranger). »

Pour rappel et aussi pour le gentlemen-riders et cavalières, une licence est délivrée par la Fédération belge des courses hippiques – galop après un test pratique.

La licence deviendra définitive

- soit dès que le candidat aura gagné une course ou aura reçu au moins 3 avis positifs des Commissaires des courses au plus tard à l'issue de sa cinquième monte en courses publiques. Si la licence définitive n'est pas délivrée au candidat au plus tard à l'issue de ses 5 premières montes sous licence provisoire, le candidat devra repasser avec succès le test d'aptitude avant de recevoir une nouvelle licence provisoire ;

- soit si, après avoir passé le test d'aptitude, le candidat gentleman-rider ou cavalière réussit le stage organisé par la FBCH – Galop;

- soit si, après avoir passé le test d'aptitude, le candidat gentleman-rider ou cavalière réussit le stage d'obtention de la première licence organisé par le Club des Gentlemen-riders et des Cavalières de France.

Le stage organisé par la FBCH-Galop est gratuit pour les participants et est guidé par le ex top jockey Britannique John REID.